



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
5 juin 2018
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités israéliennes
à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste
du Territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante-treizième année

Lettres identiques datées du 25 mai 2018, adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et à la Présidente du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Les tensions continuent de s'intensifier et la situation de se dégrader dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, alors qu'Israël, Puissance occupante, persiste dans ses agressions militaires et ses violations des droits de l'homme à l'encontre du peuple palestinien. Non seulement les activités de peuplement israéliennes se poursuivent, comme le blocus de la bande de Gaza, dont les civils continuent d'être pris pour cible, la démolition de logements, les expulsions, les raids militaires, la rhétorique incendiaire et les provocations, mais ils connaissent de plus une escalade rapide.

Le bilan des morts provoquées par les attaques délibérées et meurtrières d'Israël contre les civils qui manifestaient dans la bande de Gaza, en particulier, continue de s'alourdir, plusieurs des victimes ayant succombé à leurs blessures depuis notre lettre précédente. Des milliers de civils blessés continuent également de nécessiter des soins médicaux d'urgence, ce qui ne fait qu'augmenter la demande à laquelle doit faire face le système de santé gazaoui, déjà complètement saturé et exsangue. Cette situation met encore davantage en lumière le profond traumatisme et le coût humain que ces attaques, commises par les forces israéliennes d'occupation en violation flagrante du droit international, ont infligé à d'innombrables civils innocents et leurs familles.

Parallèlement, Israël, Puissance occupante, persiste à confisquer et coloniser des terres palestiniennes en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, là aussi en violation flagrante du droit international ainsi qu'au mépris et en violation délibérés des résolutions du Conseil de sécurité. Ainsi que l'a réaffirmé le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient lors de son exposé au Conseil de sécurité le 23 mai 2018, la construction et l'expansion des colonies de peuplement, qui se poursuivent sans relâche, en particulier à Jérusalem-Est occupée et dans les zones environnantes, morcellent toujours plus la contiguïté de nos terres et détruisent toujours plus ce qui pouvait rester de la viabilité de la solution des deux États.



Toutes ces actions illégales et destructrices exacerbent la situation déjà critique et fragile qui règne sur le terrain, plongent la population civile palestinienne dans le désespoir et ne laissent planer aucun doute quant à la négation par Israël des principes les plus fondamentaux du droit international et des conditions sur lesquelles repose une paix juste, que l'État de Palestine, ainsi que le reste de la communauté internationale, demeure pourtant déterminé à instaurer.

À cet égard, je dois appeler votre attention sur la provocation que représente l'intention, annoncée il y a deux jours par le Ministre israélien Avigdor Lieberman, de mettre immédiatement à exécution des projets de construction de 2 500 logements dans pas moins de 30 colonies de peuplement illégales réparties en Cisjordanie occupée. À cela s'ajoute le projet de construction de 1 400 logements qui doit suivre et qui porterait le nombre total de ces logements à 3 900 et entraînerait le transfert de milliers et de milliers d'autres colons israéliens illégaux sur nos terres.

Ces actions sont autant de nouvelles violations flagrantes du droit international par la Puissance occupante, notamment de la résolution [2334 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité, et illustrent le dédain de la Puissance occupante pour les appels répétés qui lui sont faits par la communauté internationale pour qu'elle cesse complètement sa campagne illégale et destructrice de peuplement dans l'État occupé de Palestine, y compris Jérusalem-Est. Il faut condamner catégoriquement et résolument ces violations et exiger d'Israël qu'il mette un terme immédiat et complet à ces actes illégaux.

Ces déclarations réitérées des responsables israéliens et la poursuite de ces projets font ressortir une fois de plus la véritable nature du colonialisme d'Israël, de son expansionnisme et de son mépris des lois. Israël cherche sans s'en cacher à élargir sa population de colons extrémistes et à établir le Grand Israël sur l'ensemble de la Palestine historique, en œuvrant sans relâche à l'annexion de facto de larges superficies de terre de Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est. Malheureusement, les récentes mesures aussi provocatrices qu'illégales prises par les États-Unis, le Guatemala et le Paraguay n'ont fait qu'enhardir encore Israël dans son entreprise illégale de peuplement, au mépris du droit international, du consensus de la communauté internationale et des conséquences.

Aujourd'hui, nous nous voyons également dans l'obligation d'appeler votre attention sur la dangereuse multiplication des discours déshumanisants entendus en Israël à l'égard du peuple palestinien, ainsi que dans certaines des déclarations prononcées devant le Conseil de sécurité.

Si, depuis le 30 mars, 117 manifestants civils palestiniens non armés ont été tués par balle par les forces d'occupation israéliennes et plus de 13 000 autres ont été blessés, dont un grand nombre est désormais invalide à vie, la Puissance occupante continue d'insister illogiquement et impudemment sur le fait que c'est elle la victime et que c'est elle qui est mise en danger par la population civile sans défense dont elle occupe le territoire. Nous nous rejetons catégoriquement ces arguments et cette interprétation absurde et dégradante de la situation, que contredit totalement le grand nombre de victimes palestiniennes, et même le type de blessures infligées à des milliers de civils palestiniens innocents, y compris des enfants, par les forces d'occupation israéliennes.

Plusieurs organisations internationales, notamment des associations de défense des droits de l'homme, ont rapporté que le type de blessures subies par ceux qui ont été tués ou blessés par les tireurs d'élite israéliens révèle que les balles utilisées contre les manifestants avaient été conçues dans l'intention de tuer. Sur des sites Web consacrés à la chasse, on présente les balles de 7,6 mm comme des munitions « conçues pour exploser en une multitude de fragments » et « faire un maximum de

dégâts dans les organes internes de l'animal ». Ces munitions ont été utilisées par les tireurs d'élite israéliens contre des hommes, des femmes et des enfants palestiniens désarmés qui manifestaient pour le respect de leurs droits.

D'après l'organisation Medical Aid for Palestinians, « la majorité des blessures se situent au niveau des jambes, le risque d'amputation étant dans bien des cas très réel. [...] avec le type de blessures qu'ils ont subies, ils risquent de rester mutilés à vie ». Le Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a également confirmé que « l'on a tiré sur les manifestants en visant systématiquement soit les membres inférieurs (pour faire voler en éclat fémurs, genoux et chevilles), soit l'abdomen, soit l'arrière de la tête » et que le système de santé gazaoui avait atteint « un point de rupture », Gaza devant faire face quant à elle à « une catastrophe humaine et sanitaire majeure ».

En dépit de la multitude de preuves présentées par les organisations des droits de l'homme et les services paramédicaux ainsi que les journalistes qui travaillent sur le terrain, ou encore de celles que renferment les récits de témoins oculaires et images vidéo, qui décrivent et montrent les tireurs d'élite, chars et drones israéliens en train de viser des manifestants palestiniens pacifiques, il est profondément regrettable et inquiétant que certains États semblent croire qu'Israël est incapable du moindre mal et que le mal infligé aux Palestiniens doit être de leur propre fait, ou bien le résultat d'une provocation.

On voit là le résultat d'années et d'années d'une œuvre de déshumanisation du peuple palestinien qui dépeint les actions des Palestiniens, non comme le fait d'être humains réclamant leur liberté, mais à travers le prisme déformant du terrorisme. Un enfant, une femme ou un homme palestinien brandissant un drapeau palestinien en revendiquant le respect de ses droits les plus fondamentaux est considéré soit comme un terroriste soit comme ayant été manipulé par un terroriste. Il n'y a pas de moyen terme, comme la possibilité que ces personnes soient simplement des humains qui, à l'instar de tout un chacun, désirent mener une vie normale, ordinaire, en liberté, en paix, sans subir l'occupation et sans endurer les spoliations, les privations et la captivité que les Palestiniens ont subi pendant des décennies.

Cette tragique réalité est d'ailleurs éloquemment décrite dans la déclaration faite le 18 mai par le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme au sujet des manifestations palestiniennes : « Or [les Gazaouis] sont, essentiellement, pris au piège dans un bidonville toxique de la naissance à la mort, privés de dignité, déshumanisés par les autorités israéliennes au point qu'il ne vient même pas à l'idée des responsables, apparemment, que ces hommes et ces femmes ont le droit – et toutes les raisons – de manifester ».

Conscient de ce phénomène, le Commissaire général de l'UNRWA a souligné, dans une conférence de presse tenue à Gaza le 22 mai, que « la déshumanisation de toute une population ne ramènera en rien la paix dans la région. Il est essentiel de reconnaître que les réfugiés palestiniens ont les mêmes droits et les mêmes aspirations que tout un chacun sur cette terre, qu'ils sont en droit de vivre en sécurité, en liberté, et d'avoir accès comme il convient aux services essentiels et aux débouchés ». En outre, Lakhdar Brahimi, de l'organisation les Sages, a rappelé que : « Les Palestiniens ont le droit de lutter pour leurs droits avec tous les moyens légitimes dont ils disposent. Cela comprend la manifestation pacifique ; les Palestiniens de Gaza peuvent tout autant prétendre à exercer ce droit que les Israéliens à Tel Aviv ou les Américains à Washington ».

Force est de rappeler, à cet égard, que ces manifestations contre l'oppression israélienne ne sont pas nouvelles. Les Palestiniens manifestent et s'élèvent contre les

conditions insupportables qui leur sont imposées depuis 70 ans, décennie après décennie, rassemblant l'énergie du désespoir pour appeler l'attention sur leur sort. Tenter, par conséquent, de faire un amalgame entre tous les manifestants palestiniens et un groupe politique particulier ou prétendre qu'ils sont manipulés par un groupe n'est pas seulement incorrect, c'est également une provocation et une insulte, qui fait peu de cas de leurs appels de longue date pour la liberté et la justice et pour les droits qu'ils continuent de se voir si cruellement refusés.

Face à une entreprise aussi systématique de déshumanisation du peuple palestinien, force nous est d'insister au contraire sur l'humanité de ce peuple, dont on fait si peu de cas. Les Palestiniens, comme leurs autres frères humains, sont un peuple qui ne peut endurer des décennies d'oppression violente, de domination et de contrôle par les forces d'occupation sans au moins s'élever contre cette injustice, y compris lors de manifestations pacifiques. Non seulement il n'est pas étrange, mais il est normal et prévisible, en pareilles circonstances, que les Palestiniens se dressent pour protester contre les conditions insupportables qu'on les force à subir. Rien ne saurait justifier qu'un pays fasse le siège de millions de personnes et qu'il les tue et les mutilé lorsqu'elles osent réclamer leur liberté.

À cet égard, soulignons également que ce n'est assurément pas la première fois qu'Israël, en tirant sur des manifestants pacifiques à Gaza, cible et terrorise des civils. Ces événements s'inscrivent au contraire dans une longue série de violences et d'actes de terreur d'Israël contre les civils palestiniens. Il avait commencé dès avant sa création et a continué, depuis, notamment par l'intermédiaire de groupes terroristes comme Irgun et la Haganah. De fait, la Mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies sur le conflit de Gaza a conclu en 2009 que l'objectif des assauts militaires d'Israël contre Gaza était de punir, humilier et terroriser la population civile.

L'effet destructeur des violations susmentionnées est immense. On ne saurait trop le souligner, dans un contexte marqué par la montée des tensions, la dégradation de la situation socioéconomique et humanitaire et la colère et le désespoir grandissants du peuple palestinien, qui vit sous cette occupation depuis plus d'un demi-siècle. Nous en appelons encore une fois à la communauté internationale, notamment au Conseil de sécurité, pour qu'elle assure la protection du peuple palestinien, adopte des mesures sérieuses et concrètes pour faire cesser entièrement toutes les activités de peuplement et tienne Israël responsable de tous ses crimes avant qu'il ne soit trop tard et que les chances d'une paix juste ne se soient évaporées. À cet égard, les événements récents confirment le caractère impératif d'une enquête judiciaire de la Cour pénale internationale sur les violations flagrantes du droit international commises par Israël.

Il y a urgence. Il ne suffit plus de se contenter de condamner les actes illégaux d'Israël ou de s'en indigner. Des mesures concrètes sont indispensables pour mettre fin à l'occupation. Le Conseil de sécurité doit agir immédiatement pour s'acquitter des responsabilités qui lui ont été confiées dans la Charte des Nations Unies et faire respecter ses propres résolutions, sans exception. Il s'agit d'un premier pas, le plus essentiel, pour signifier à la Puissance occupante que son attitude de défi ne saurait plus être tolérée et pour l'obliger à cesser ses violations et à mettre en place des conditions propices au dialogue et à la négociation, afin que puisse prendre fin cette injustice monumentale et que le peuple palestinien puisse enfin vivre librement et dignement dans son propre État de Palestine indépendant, avec Jérusalem-Est comme capitale.

Malgré les décennies d'oppression subies par le peuple palestinien, nous sommes déterminés à faire respecter la justice et la dignité humaine, et restons convaincus que nous pourrions mettre fin à nos souffrances de façon pacifique, par la

voie diplomatique, politique et populaire et dans le respect de la légalité internationale. Nous voulons croire qu'un jour notre détermination, au milieu de cette oppression, deviendra une puissante source d'inspiration, au regard du fait que, envers et contre tout, nous avons réussi à vivre avec dignité et à défendre les valeurs de l'ordre juridique international.

La présente lettre fait suite aux 636 lettres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, qui constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 ([A/55/432-S/2000/921](#)) au 22 mai 2018 ([A/ES-10/782-S/2018/485](#)), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante, doit répondre de tous ces crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits fondamentaux du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent de l'État de Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Riyadh **Mansour**
